

parfaitement précisée, les données des hypothèques doivent être mise à jour par une attestation immobilière (les notaires ne les font rarement sans qu'il n'y ait une intention de vendre (1), ainsi les terrains restent au nom du défunt pendant des années)
Si les héritiers connus ne sont pas certains de la liste de leurs cohéritiers, le notaire chargé de la succession fera appel à un généalogiste
(1) on peut compliquer la chose si un héritier ne fait rien pour accepter la succession !
autre cas d'école , partage en attente d'homologation, un héritier à qui le terrain n'était pas attribué décède avant l'homologation : a-t-il des droits de propriété sur ce terrain ?